

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Bouzy de 1892 à 1903

-0-

Archives Départementales de Châlons-en-Champagne – Edepot17683

-0-

fiche n°167

24 décembre 1900 - Avis sur les réparations à faire aux fontaines

Avis sur les réparations à faire aux fontaines.

L'an mil neuf cent, le vingt quatre Décembre, à quatre heures du soir, le conseil municipal de la commune de Bouzy s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Schadeck, maire.

Etaient présents: M. M. Schadeck, Céry, Robert, Mangin, Colson, Beaufort, Durant, Tesselle, Huquet et Barnaut Jⁿ B^{te}.

Absents: M. M. Barnaut Edmond et Chopin.

Le conseil désigne M. Tesselle pour remplir les fonctions de secrétaire.

La séance étant ouverte, M. le Président propose au conseil municipal de donner son avis sur la manière dont il convient de réparer les fontaines. Jusqu'ici, le procédé employé a été assez coûteux et n'a pas donné de résultats satisfaisants. Il propose de remplacer, dans les parties tout à fait défectueuses, les tuyaux en poterie qui existent par des tuyaux en fonte. Cette manière d'opérer permettrait de remettre à neuf toute la canalisation au bout d'un certain nombre d'années.

La proposition de M. le Maire est mise aux voix.

On vote pour: M. M. Robert, Beaufort, Mangin et Schadeck.

Les conseillers municipaux dont les noms suivent: M. M. Céry, Colson, Durant, Tesselle, Huquet et Barnaut Jⁿ B^{te}.

Considérant le peu d'eau qui est distribué dans la commune,

Considérant que les fontaines ne profitent qu'à un nombre très restreint d'habitants,

Considérant enfin que par suite de la rupture des tuyaux en poterie certains dégâts pourraient être occasionnés dans les vignes,

Estiment qu'il n'y a lieu de réparer que la partie de la canalisation située dans les vignes et par les moyens employés ordinairement:

Fait et délibéré le jour mois et an susdits.

211

D. Mangin E. Robert F. Beaufort
G. Colson
J. Barnaut H. Huquet
A. Tesselle E. Durant

« L'an mil neuf cent, le vingt quatre décembre, à quatre heures du soir, le conseil municipal de la commune de Bouzy s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Schadeck, Maire.
La séance étant ouverte, Monsieur le président propose au conseil municipal de donner son avis sur la manière dont il convient de réparer les fontaines.
Jusqu'ici le procédé employé a été assez coûteux et n'a pas donné de résultats satisfaisants.
Il propose de remplacer, dans les parties tout à fait défectueuses, les tuyaux en poterie qui existent par des tuyaux en fonte. Cette manière d'opérer permettrait de remettre à neuf toute la canalisation au bout d'un certain nombre d'années.
La proposition de Monsieur le Maire est mise aux voix.
Considérant le peu d'eau qui est distribuée dans la commune ;
Considérant que les fontaines ne profitent qu'à un nombre très restreint d'habitants ;
Considérant enfin que par suite de la rupture des tuyaux en poterie, certains dégâts pourraient être occasionnés dans les vignes ;
Estiment qu'il n'y a lieu de réparer que la partie de la canalisation située dans les vignes et par les moyens employés ordinairement.
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits »